



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

SOMMAIRE

LE MOT DU PRÉSIDENT	p.03
L'INSTITUTION	p.04
• Les temps forts 2024	p.05
• Les orientations stratégiques 2023- 2027	p.06
• Le bureau et les membres du conseil d'administration en 2024	p.09
• La gouvernance associative	p.10
• Les représentations familiales	p.11
• Les associations adhérentes	p.12
• Tout un réseau uni pour les familles	p.13
LE RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES	p.14
• Le mot du directeur	p.15
• Les services de l'Udaf de l'Ardèche	p.16
• L'Udaf de l'Ardèche en chiffres (en 2024)	p.17
• La convention Unaf - Udaf	p.18
• Le service PJM	p.20
• Le service DPF	p.25
• Le service ISTF	p.26
• Le service MASP et MAESF	p.27
• Le service PCB	p.29
• Accompagnement des salariés en lien avec le logement	p.31
• Le Service FAJ	p.32
• Le service FUL	p.33
• Le Conseiller Numérique	p.34
• La Maison Des Familles	p.35
LE PÔLE RESSOURCES HUMAINES DE L'INSTITUTION	p.37
L'ORGANIGRAMME	p.38
L'UDAF UNIS POUR LES FAMILLES	p.39

LE MOT DU PRÉSIDENT



Une nouvelle étape dans la vie de l'Udaf de l'Ardèche.

Cela fera six mois en cette fin d'année 2024, que nous avons emménagé dans les locaux du nouveau siège de l'Udaf de l'Ardèche. Nous bénéficions ainsi d'un espace plus accueillant, plus aéré, plus fonctionnel, accessible aux personnes à mobilité réduite.

Ce changement de siège social montre que notre Institution a su s'adapter aux réalités du moment, dans l'objectif d'améliorer en continu les services aux familles de notre département, tout en apportant une forte amélioration des conditions de travail des équipes de l'Udaf.

Le 12 novembre 1945, a été la date de la création de l'Udaf de l'Ardèche, les premiers statuts déposés situe le siège social au numéro 1 de la rue de la république à Privas, une histoire à relater.

Pendant ces 80 années le paysage des associations familiales a considérablement évolué. Des associations ont disparu d'autres ont été créés, ce tissu associatif familial est toujours présent, toujours dynamique. Je salue ici les bénévoles, les militants familiaux qui l'ont fait vivre toutes ces années, je salue ceux qui poursuivent la tâche de leurs aînés et aussi ceux dont nous préparons l'arrivée, en les souhaitant nombreux et dynamiques.

Quatre-vingt ans à défendre la cause familiale face à une société de plus en plus individualiste, où les informations vraies pour certaines, tronquées ou fausses pour d'autres, plus particulièrement celles des réseaux "dit sociaux"; rendent difficile la recherche de la vérité et poussent trop de nos concitoyens vers des réflexions et des positions extrêmes.

Le rapport d'activité de l'Udaf de l'Ardèche que vous avez entre les mains, évoque dans sa première partie, l'action de ses bénévoles pour qui la famille est plus qu'un concept, il est un engagement. Un engagement dans le fonctionnement de notre Institution, mais aussi au travers des représentations familiales départementales, locales, régionales et même nationales.

La deuxième partie du rapport d'activité évoque la diversité des services de l'Udaf et leur fonctionnement. Je laisse le soin à notre Directeur de l'introduire et je remercie les collaborateurs qui font fonctionner ces services avec sérieux et efficacité, en témoigne le rapport très positif de l'évaluation.

Par ces lignes, je veux remercier les membres du conseil d'administration pour leur engagement et leur soutien, nous pouvons être fiers du chemin parcouru au cours de ces dernières années. Un travail fait de persévérance, qui positionne l'Udaf de l'Ardèche comme une Institution de premier ordre. Une notoriété retrouvée et reconnue par les politiques, les décideurs et les partenaires de notre département, les actions de l'Udaf au bénéfice des familles, comme le travail et le sérieux des collaborateurs entraînent la confiance.

Ce travail se poursuivra et se renforcera durant l'année à venir, car d'autres défis se présentent, plus particulièrement le renouvellement du vivier de bénévoles ainsi que la volonté de renforcer notre présence et nos actions avec les associations familiales Ardéchoises.

Une histoire, un bilan, un travail en équipe, un slogan de notre réseau : **" Tous unis pour les familles "**

Paul BOMBRUN
Président



L'INSTITUTION

LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2024



08/01/2024 : Cérémonie des vœux de l'Udaf - Bilan des actions réalisées.

23/01/2024 : Réunion d'expression des majeurs protégés de l'antenne d'Aubenas.

12/02/2024 : Petit Déjeuner des Elus – Présentation des résultats de l'enquête réalisée en Ardèche dans le cadre de l'observatoire de la famille 2023 « Entre désir et Réalités : Avoir des enfants aujourd'hui en France ».

18/04/2024 : Participation à la présentation du schéma régional des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales 2024/2028 à la Préfecture de Lyon.

30/04/2024 : Rencontre des Directeurs de la Direction Générale Adjointe (DGA) Solidarités à Privas.

09/05/2024 : Évaluation de la qualité des Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS).

14/05/2024 : Acquisition de 3 véhicules, floqués aux couleurs de la Région et de l'Udaf grâce au soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans notre projet de la « Maison Des Familles Itinérante ».

03/06/2024 : Déménagement du siège social et de l'antenne de Privas dans les nouveaux locaux.



06/06/2024 : Participation à la Caravane des droits à Vallon-Pont-d'Arc.

Juin 2024 : Marquage du bâtiment (panneau et vitrophanie) pour montrer le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans notre projet de la « Maison Des Familles ».

29/06/2024 : Assemblée Générale, Inauguration et Fête de la Famille.

19/09/2024 : Journée des collaborateurs.

23/09/2024 : Visite des nouveaux locaux par M. Fabrice BRUN, Député de la 3e circonscription de l'Ardèche.

04/10/2024 : Visite des nouveaux locaux par M. Hervé Saulignac, Député de la 1ere circonscription de l'Ardèche.

07/10/2024 : Forum sur la Santé Mentale à Privas.

31/10/2024 : Participation à la Caravane des droits à Vernoux en Vivarais.

18/11/2024 : Visite des nouveaux locaux par la DDETSP

18/11/2024 : Cérémonie de la Médaille de l'Enfance et des Familles à la Préfecture de l'Ardèche.

25/11/2024 : Participation à l'événement du CIDFF " Une femme toutes les 48h ".

26/11/2024 : Rencontre de l'association APEHOB (Association des Parents d'Enfants Handicapés de l'Œuvre de Béthanie).



LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES 2023-2027



POURSUIVRE L'ENGAGEMENT DE L'UDAF DANS LA MISE EN PLACE DE SERVICES RÉPONDANT AUX BESOINS DES FAMILLES

ENGAGEMENTS

Meilleures connaissances des familles pour les représenter afin de mieux répondre à leurs besoins (observatoire de la famille,...).

Ecouter et Soutenir les Associations Familiales afin d'apporter un appui aux associations (ressources humaines, juridique, informatique,...).

Promouvoir et garantir une politique de qualité des services.

Apporter un appui aux gouvernances des associations locales dans le cadre d'une politique managériale bienveillante.

OBJECTIFS

- Participer à toutes les AG des Fédérations Départementales ainsi que des associations locales.
- Ecouter les familles et aller à leurs rencontres.
- Renforcer son rôle d'Union Départementale auprès des associations familiales.
- Clarifier la place de l'Udaf par rapport à l'action de terrain des associations
- Connaissance de l'Udaf par le grand public, plus de 62 représentations en 2023 et identification de leur appartenance à l'Udaf.
- L'Udaf œuvre pour l'obtention par les pouvoirs publics d'une reconnaissance et d'un statut du bénévole.
- Accroître l'attractivité de l'Udaf pour les familles, les institutions, les politiques ; et en faire un partenaire incontournable, un centre de ressources, (par ex : accueil d'associations dans nos nouveaux locaux).
- Avoir une bonne connaissance du fonctionnement des services.
- S'assurer de la qualité de prise en charge des personnes accompagnées.
- Prise en compte de l'humain dans les conditions de travail.
- S'assurer de la mise en place d'une Qualité de Vie au Travail (QVT) et son évaluation (lien à faire avec la Responsabilité Sociétale des Entreprises RSE).



ACCOMPAGNER, SENSIBILISER ET CONFORTER LES FAMILLES DANS LEUR RÔLE D'ÉDUCATION ET ÊTRE FORCE DE PROPOSITION DANS LE CADRE D'UNE POLITIQUE FAMILIALE CITOYENNE

ENGAGEMENTS

Contribuer à une synergie entre tous les acteurs (bénévoles, partenaires, salariés, ...).

Informier et préparer les familles au changement qu'apportera le monde de demain dans la vie de chacun.

Engager l'Udaf de l'Ardèche au quotidien dans une démarche de développement durable.

OBJECTIFS

- Favoriser la concertation et l'implication de chacun.
- Orienter les personnes en facilitant leurs démarches.
- Intégrer les préoccupations sociales et environnementales dans les l'institution.



CONSOLIDER ET DÉVELOPPER LES RÉSEAUX PARTENARIAUX

ENGAGEMENTS

Place de l'Udaf de l'Ardèche dans le réseau partenaire, ses liens avec l'Unaf, avec l'Uraf, les autres Udaf et avec l'ensemble des services publics (CAF, Services de l'Etat, Département, CPAM, MSA,...).

Promotion et co-pilotage dans les actions liées à la parentalité (Schéma Départemental des Services aux Familles,...).

OBJECTIFS

- Développement du champ de nos représentations.
- Rencontrer les élus.
- Création et animation de la Maison de la Famille.
- Observatoire de la famille.



TÉMOIGNAGE

DÉVELOPPEMENT ASSOCIATIF

« Le développement associatif est une résultante du projet associatif 2023 – 2027. Il consiste à rencontrer toutes les associations adhérentes, à prospecter pour convaincre de nouvelles associations familiales d’adhérer et de réactiver des associations en sommeil ou en partance.

L’objectif majeur du développement associatif est de renforcer le mouvement familial en faisant adhérer de nouvelles associations et par là de nouvelles familles. L’Udaf Ardèche s’engage dans cette démarche afin d’accroître sa représentativité et peser plus fortement dans le débat public : donner un avis aux pouvoirs publics, représenter les familles, gérer les services aux familles. »

ÉCRITURE DES FICHES ACTIONS

« Le plan d’action du projet associatif, validé par le conseil d’administration, en fait un document prévisionnel de mise en œuvre du projet à 5 ans. La déclinaison du plan d’action consiste à écrire des fiches actions pour aller au plus près de l’opérationnalité en précisant l’organisation définie et les indicateurs de réussite.

Chaque année, avant l’Assemblée Générale, le plan d’action et les fiches actions permettent de faire le point, de prendre du recul et de se rendre compte de l’avancement, des effets du projet et de proposer les ajustements nécessaires. »

Didier MEHL - Vice-Président Délégué

LE BUREAU DE L'UDAF DE L'ARDÈCHE EN 2024



PAUL BOMBRUN
Président



Didier MEHL
Vice-Président Délégué
Président des Commissions :
Développement Vie Associative
et Projet Associatif



Jean-Michel PAULIN
Vice-Président
Président de la Commission
Éthique et Bienveillance et Démarche Qualité



Benoît MONTICCILO
Vice-Président
Président de la Commission
Immobilière



Robert COMTE
Vice-Président
Président de la Commission
de Contrôle



BERNARD PIN
Trésorier
Président de la Commission
Financière et Patrimoine



PATRICK BELGHIT
Trésorier - Adjoint
Membre de la Commission
Financière et Patrimoine



MARIANE RAMBAUD
Secrétaire
Présidente de la commission
Sociologie Politique Familiale



GHISLAINE MICHEL
Secrétaire Adjointe
Vice-Présidente de la Commission de
Contrôle



MARIE-PIERRE GARIEL
Membre
Membre des Commissions :
Sociologie Politique Familiale
et Développement Vie Associative

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2024



Geneviève DE ZAYAS
Administratrice
Membre de la Commission
Sociologie Politique Familiale



Bernard DUTHOIT
Administrateur
Membre des Commissions :
Développement Vie
Associative



Alain FOURGOUX
Administrateur
Membre de la Commission
Sociologie Politique Familiale



Marie BOUSSIT
Administratrice
Membre de la Commission
Sociologie Politique Familiale



Yves METEIL
Administrateur
Membre des
Commissions : de Contrôle
Éthique et Bienveillance,
Développement Vie Associative,



Olivier BARATIER
Administrateur
Membre de la Commission
Immobilière



Frédéric ORTIS
Administrateur
Membre de la
Commission Immobilière



Frédérique MATHON
Administratrice
Membre de la
Commission Sociologie Politique
Familiale



Dominique MASSONI
Administratrice
Membre de la Commission
Éthique et Bienveillance



Pierre COUSIN
Administrateur
Membre des Commissions :
Éthique et Bienveillance,
Immobilière, Développement Vie
Associative



Alain PECCEU
Administrateur
Membre de la Commission
Développement Vie Associative



Solange ROURE
Administratrice
Membre des Commissions
Développement Vie Associative
Sociologie Politique Familiale

LA GOUVERNANCE ASSOCIATIVE



DES ADMINISTRATEURS AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS FAMILIALES.

Être administrateur, c'est assumer un rôle au service de l'intérêt général. C'est être à la fois témoin et contributeur.

Témoin, parce qu'il doit être au plus près des réalités familiales et contributeur, car il doit alerter et proposer aux pouvoirs publics des modalités de réponse face aux préoccupations quotidiennes des familles.

Les principes humanistes fondent l'action associative. Si les valeurs sont importantes et nécessaires, c'est avant tout, le fait de les faire vivre qui donne du sens à celles-ci.

Les principes partagés sont :

La politique familiale menée par nos gouvernants ne doit pas appauvrir le concept de cellule familiale.

L'Udaf doit tenir compte des évolutions de l'environnement de plus en plus complexe pour être efficace et mieux répondre aux attentes des familles.

Le partenariat entre les associations

Les administrateurs ont en charge la gestion de l'Udaf, du budget et de sa réalisation.

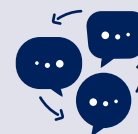
Ils décident des grandes orientations, des développements stratégiques de l'Udaf, influencent la bonne marche des services professionnels.

Le Conseil d'administration est l'organe décisionnel de l'Udaf qui délègue sous la responsabilité du Président, ses pouvoirs au Directeur pour l'organisation des services de l'Udaf.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2024, C'EST :



**22 administrateurs,
Tous bénévoles et issus
des associations
familiales adhérentes**



**6 réunions du Conseil
d'Administration et
3 réunions du Bureau**



**2 réunions
de la Commission
Financière et Patrimoine**



**4 réunions
de la Commission
de Contrôle**



**4 commissions
Éthique et Bienveillance**

LES REPRÉSENTATIONS FAMILIALES



Depuis 1945, l'Udaf a pour mission de représenter les familles dans les instances locales et départementales.

En 2024, les représentants familiaux ont porté la voix des familles dans les champs de la parentalité et de l'éducation, de la santé et de la protection sociale, de la consommation et du budget familial, du logement et de l'environnement des prestations et droits des familles, dans l'accompagnement des vulnérabilités.

PARENTALITÉ ET ÉDUCATION

Conseil Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, Commission d'Agrément d'Adoption, Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF).

SANTÉ ET PROTECTION SOCIALE

Commissions des Usagers des Etablissements Sanitaires, Conseils de Surveillance des Hôpitaux, Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), Conseil Territorial de Santé (CTS), Commission Départementale d'Aide aux Handicapés, Collectif Handicap, Mutualité sociale agricole (MSA), Commission Santé Mentale.

LOGEMENT ET ENVIRONNEMENT

Organismes de logement sociaux (Ardèche Habitat, SOLIHA, Solidaires pour l'Habitat), Conférence Intercommunale du Logement (CIL), Droit Au Logement Opposable (DALO), Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC 07), Commission des Services Publics Locaux de l'Energie, Commission Départementale d'Organisation et de Modernisation des services Publics Locaux, Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions locatives (CCAPEX), Comité des Partenaires, Comité de Suivi de l'Habitat (CSH).

CONSOMMATION ET BUDGET FAMILIAL

SAGE (Gestion de l'eau), Jury pour la Délivrance des Diplômes dans le Secteur Funéraire, Commission d'Examen des Situations de Surendettement des Particuliers et des Familles, Conseil Départemental de l'Inclusion Financière (CDIF) Banque de France, Comité Local d'Usagers du Trésor Public, Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche (SEBA).

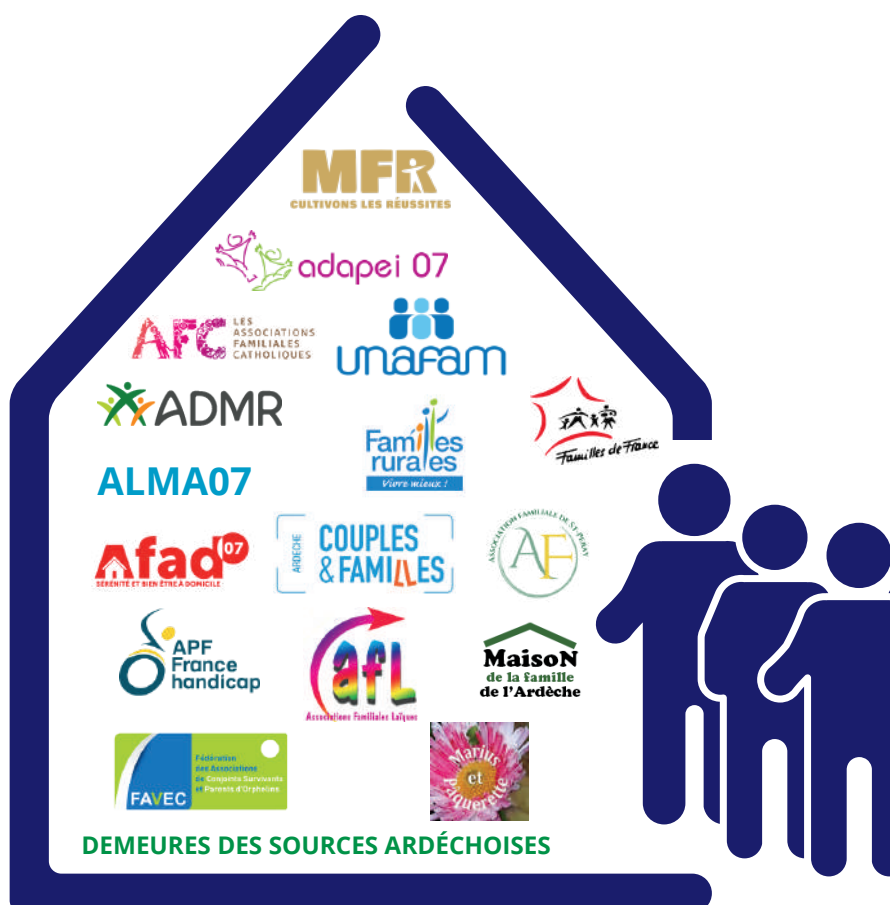
PRESTATION ET DROITS DES FAMILLES

Conférence Partenariale pour l'Insertion, Conseil Départementale de l'Accès aux Droits (CDAD), Revenu de Solidarité Active (RSA), Centre Communal d'Action Sociales (CCAS) et Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Ardèche dont nous assurons la 1ère vice-présidence.

ACCOMPAGNEMENT DES VULNÉRABILITÉS

Conseil de la Vie Sociale (CVS), Commission de la Sécurité Routière (CDSR), Comité Local d'Aide aux Victimes (CLAV 07), Commission Locale des Transports Publics T3P (taxis, véhicules motorisés à deux ou trois roues), Commission Départementale des Services aux Familles, Comité Départemental Citoyenneté et Autonomie de l'Ardèche (CDCA), Comité Local des Usagers Qual-e-pref, Commission des Droits de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), Commission Exécutive (COMEX) de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat, Conseil Départemental de Prévention de la Délinquance, et de la Radicalisation et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes (CDPDR), Fonds de Développement de la Vie Associative (FDVA), Commission Départementale de Sélection d'Appels à Projets.

LES ASSOCIATIONS ADHÉRENTES



L'UDAF DE L'ARDÈCHE EN 2024, C'EST

8 195
FAMILLES
ADHÉRENTES

43
ASSOCIATIONS
FAMILIALES
ADHÉRENTES DONT
1 ORGANISME
ASSOCIÉ

10
MOUVEMENTS
FAMILIAUX

TOUT UN RÉSEAU UNI POUR LES FAMILLES



En se dotant d'une politique familiale volontariste, l'état a accordé une valeur sans précédent au monde associatif en créant les Unions Départementales des Associations Familiales (Udaf), partenaires institutionnels unissant les associations familiales dans leur diversité, pour représenter et défendre les intérêts de l'ensemble des familles.

L'UNAF

L'Union Nationale des Associations Familiales est une institution officielle de représentation des familles vivant en France créée par l'ordonnance du 03 mars 1945, confirmée par le législateur avec la loi du 11 juillet 1975 et le Conseil Constitutionnel le 28 mai 2010.

L'Unaf qui mène 4 missions pour améliorer la vie des familles anime le réseau à l'échelon national :

1. **Représenter et défendre**
2. **Observer & décrypter**
3. **Accueillir, informer & décrypter**
4. **Animer & soutenir**

En 2024, notre réseau est reconnu comme :

- Le 1er opérateur associatif des services mandataires judiciaires à la protection des majeurs.
- Le 1er acteur associatif de médiation familiale.
- Le 1er réseau des Points Conseil Budget.
- Le 1er réseau de plateforme micro-crédit personnel.
- Le 1er réseau de services de délégués aux prestations familiales.
- L'acteur majeur du soutien à la parentalité.

L'URAF

L'Union Régionale des Associations Familiales Auvergne-Rhône-Alpes (Uraf AURA) est, à l'échelon régional, une institution permettant aux Udaf d'une région de coordonner la représentation officielle des familles auprès des instances régionales publiques et privées, et d'exprimer les intérêts familiaux à l'échelle régionale.

L'Uraf AURA permet de mutualiser les compétences techniques et politiques pour porter la parole des familles plurielles, à l'échelon régional. Comme d'initier des temps d'échanges et de réflexions entre acteurs du mouvement familial tels que le Forum régional, de proposer des formations aux militants familiaux.



LES REPRÉSENTATIONS RÉGIONALES

Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER), Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA), Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH), France Assos Santé, Les Caisses d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT Auvergne), (CARSAT Rhône-Alpes), Comité Opérationnel Régional de l'Éducation Financière (COR EDUCFI).



PARTICIPATION À LA VIE DU RÉSEAU UNAF-URAF EN 2024

- 12 février : Conseil d'Administration de l'Uraf Aura en visioconférence.
- 11 mars : Assemblées Générales de l'Uraf Aura et Conseil d'Administration à Andrézieux-Bouthéon.
- 16 & 17 mars : Journée des Présidents et des Directeurs Udaf - Uraf à Valence.
- 13 mai : Conseil d'Administration de l'Uraf Aura en visioconférence.
- 22 & 23 juin : Assemblée Générale de l'Unaf à Pau.
- 16 septembre : Conseil d'Administration de l'Uraf Aura à Saint-Etienne.
- 02 décembre : Séminaire des Présidents des Udaf de l'Uraf Aura à Valence.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES



LE MOT DU DIRECTEUR



Notre projet stratégique opérationnel fixait des objectifs jusqu'en 2024.

Nous avons atteint la quasi-totalité de nos objectifs, dont deux impératifs. L'évaluation des services autorisés (Protection Juridique des Majeurs (PJM) / Délégué aux Prestations Familiales (DPF)) et le déménagement du siège et de l'antenne de Privas dans des nouveaux locaux.

Depuis 2021, date de départ du projet stratégique, l'ensemble des équipes s'est investi pour faire évoluer nos méthodes de travail. Cela a été possible grâce à un investissement matériel et humain considérable (évolution des logiciels métiers, matériels informatiques, formations des collaborateurs, nouveaux projets de service...). L'encadrement, les coordinatrices et l'ensemble des salariés se sont totalement investis dans ce vaste projet. Je ne peux que les remercier pour leur engagement sans faille. Ce n'est pas de l'autosatisfaction, mais un vrai constat fait après le contrôle de l'organisme évaluateur indépendant sur la base d'un référentiel édicté par la Haute Autorité de Santé (HAS). Le premier quadrimestre a été ainsi placé sous le signe des audits et nos autorisations ont été renouvelées pour 5 ans.

Parallèlement, nous avons également préparé notre déménagement. Au-delà du transfert du mobilier, ce sont plus de 11 tonnes de papier qui ont été déplacées et/ou détruites. Hasard du calendrier, ces exercices de manutention sont arrivés juste après l'évaluation ce qui nous a permis « d'évacuer » au sens propre comme figuré.

L'appropriation de nos nouveaux locaux s'est faite rapidement et je tiens à souligner la bonne humeur dans le travail qui règne à l'Udaf. Élément nécessaire, voir indispensable pour le bon exercice de nos missions.

Le second semestre a débuté sous le signe du Ségur pour tous. Ceci a permis de revaloriser de façon équitable nos salariés, même si le financement n'est toujours pas acquis.

Nos efforts ont continué sur le développement des compétences avec un programme de formation dépassant largement le seuil légal mais pour lequel nous avons pu recourir à des financements complémentaires.

Afin de préparer le nouveau plan stratégique, les équipes ont organisé une journée des collaborateurs qui restera gravée dans ma mémoire. En effet, ce 19 septembre m'a confirmé l'attachement de ces derniers aux valeurs de l'Udaf de l'Ardèche. Notamment, en proposant des nouveaux axes stratégiques à développer. Ils sont en lien avec le Projet Associatif.

L'Udaf de l'Ardèche est fière de ses équipes et je remercie le Conseil d'Administration pour la confiance qu'il nous a accordée pour conduire ces évolutions.

Frédéric BÉNÉFICE
Directeur

LES SERVICES DE L'UDAF DE L'ARDÈCHE



MJPM

Mandataire Judiciaire
à la Protection
des Majeurs



DPF

Délégué aux
Prestations
Familiales



ISTF

Information
et Soutien aux
Tuteurs Familiaux



MASP

Mesure
d'Accompagnement
Social Personnalisé



MAESF

Mesure
d'Accompagnement
en Economie Sociale
et Familiale



PCB

Point
Conseil
Budget



Défense
des
consommateurs



CONSEILLER NUMÉRIQUE

Couvrant
l'ensemble du
territoire Ardéchois



Accompagnement
des salariés en lien
avec le logement



FUL

Fonds
Unique
Logement



FAJ

Fonds d'Aide
aux
Jeunes



MDF

Maison
Des
Familles



L'UDAF DE L'ARDÈCHE EN CHIFFRES (EN 2024)



03

Antennes départementales
(Annonay, Aubenas et Privas)



55

Salariés (soit 52.20 équivalent
temps plein au 31.12.2024)



24

Lieux de permanences en
Ardèche
(PCB, Conseiller Numérique...)



1 080

Mesures PJM
exercées au 31.12.2024



126

21 mesures ad hoc majeur
105 mesures ad hoc mineur



23

Demandes ISTF
exercées au 31.12.2024



41

Mesures DPF
exercées au 31.12.2024



117

MASP et MAESF
exercées au 31.12.2024



533

Accompagnements
par le PCB



15

Accompagnements
des salariés en
lien avec le logement



833

Dossiers FAJ
instruits



2 320

Dossiers FUL
attribués



153

Accompagnements par
le Conseiller Numérique



47

Accompagnements au sein
de la Maison Des Familles

UNIS
POUR LES
FAMILLES

LA CONVENTION UNAF-UDAF



UNE CONVENTION D'OBJECTIFS AMBITIEUSE POUR LA PÉRIODE 2022-2026

Dans le cadre de la réforme du Fonds Spécial de 2005, le principe des conventions d'objectifs entre l'Unaf et les Udaf a été mis en place depuis le 1er janvier 2007.

L'Udaf de l'Ardèche a donc signé une convention d'objectifs pluriannuelle avec l'Unaf pour la période 2022-2026.

1 - NUMÉRIQUE « CONSEIL, ACCOMPAGNEMENT ET PARENTALITÉ »

Dans le champ de la parentalité numérique

- Accompagnement des parents : travailler à distance, suivre la scolarité des enfants, faire les inscriptions à la cantine, les écrans (gestion du temps passé), protéger ses données personnelles, les réseaux sociaux, accompagner les enfants sur internet.
- Mise en réseau des acteurs de terrain au contact des parents et des familles,
- Déploiement d'actions en petits groupes à destination des familles et des parents mais aussi des professionnels, des associations et de leurs bénévoles. Les thématiques abordées répondent aux besoins identifiés du territoire de l'Ardèche et aux demandes des familles comme la parentalité, l'éducation, la culture et la citoyenneté numérique.

Six actions à destination des familles / parents ont été menées avec différents partenaires, Centres Médico-Sociaux, les centres sociaux, l'Ecole des Parents et des Educateurs (EPE)... :

- Le partage des bonnes pratiques dans le champ de la parentalité numérique,
- Jeux de rôle « Vie ma vie » parents / enfants, sur la gestion des activités et du temps passé sur les écrans,
- L'utilisation du numérique par les enfants, petits enfants.

Dans le champ de l'inclusion numérique

- Favoriser l'accès aux droits,
- Mise en place d'actions d'inclusion numérique auprès des familles et/ou des personnes éloignées ou en difficulté par l'utilisation des outils numériques,
- Former aux démarches administratives en ligne.

2 - ACCOMPAGNEMENT BUDGÉTAIRE

L'Udaf de l'Ardèche gère trois labels sur le territoire Ardéchois, les conseillères interviennent sur 24 lieux de permanences dans une démarche d'« aller vers ».

L'objectif principal des Points Conseil Budget (PCB) est d'accompagner des familles confrontées à des difficultés financières et de gestion budgétaire :

- Accès aux droits,
- Diagnostic et accompagnement budgétaire,
- Microcrédit,
- Surendettement.

Ils permettent aussi de repérer des familles en difficulté non connues des services sociaux.

Neuf actions collectives ont été animées sur différentes thématiques :

- l'accompagnement budgétaire,
- la maîtrise et la gestion de son budget,
- l'accès aux droits en lien avec le numérique...

Les conseillères ont également participé à une animation organisée par la Banque de France, autour d'un jeu « sur la piste de Matthieu ».

Une troisième conseillère PCB a été recrutée au cours de cette année 2024.

3 - STRUCTURER ET DÉVELOPPER DES LIEUX DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

La Maison Des Familles (MDF) a ouvert ses portes, le 1er juillet 2024.

Elle s'inscrit dans les 4 axes stratégiques du Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) et des Conventions Territoriales Globales (CTG).

C'est un service généraliste à destination de l'ensemble des familles du département présentant différentes offres de service à l'attention des parents :

- information,
- accueil inconditionnel,
- appui au collectif de parents,
- proposition de services de soutien à la parentalité,
- accès aux outils numériques.

En amont de l'ouverture de la Maison Des Familles, un diagnostic territorial a été réalisé.

À ce jour, il a permis la création d'une cartographie interactive des structures, des dispositifs et des actions en lien avec la parentalité en Ardèche et d'un répertoire par Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

Ceux-ci sont évolutifs dans le temps et alimentés et modifiés au fur et à mesure.



► LES PARTENAIRES QUI NOUS SOUTIENNENT



SERVICE PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS (PJM)



La maladie, le handicap, l'accident peuvent altérer les facultés d'une personne. Le juge des tutelles peut alors décider d'une mesure de protection juridique par laquelle une autre personne l'aide à protéger ses intérêts. Le degré de la mesure de protection sera différente en fonction de l'altération.

LA MESURE DE PROTECTION :

Comment en bénéficier ?

L'initiative d'une mesure de protection peut venir de la personne elle-même, d'un proche et dans certains cas du procureur de la République, un certificat médical est demandé pour toute mise en place d'une mesure de protection.

Qui exerce la mesure ?

Des délégués mandataires, dans le cadre d'une organisation de service, gèrent les actes de gestion, les revenus, le patrimoine et les actes d'accompagnement à la personne.

PRÉSENTATION DES MESURES DE PROTECTION JURIDIQUE GÉRÉES PAR L'UDAF

LA TUTELLE

La tutelle : est un régime de représentation destiné à protéger la personne et/ou son patrimoine. Un tuteur la représente dans les actes de la vie civile. Le juge peut énumérer, à tout moment, les actes que la personne peut faire seule. Cette mesure est obligatoirement prononcée pour une durée déterminée. Le tuteur accomplit seul les actes conservatoires et d'administration, et avec autorisation du juge les actes de disposition.

LA CURATELLE

La curatelle est un régime d'assistance mis en œuvre par le jeu de la double signature du majeur protégé et du curateur pour les actes de disposition et certains actes spécialement prévus par le législateur.

On distingue :

- **La curatelle simple** : le majeur conserve sa capacité d'initiative : il réalise seul les actes de gestion courante (actes d'administration et actes conservatoires). Les actes les plus importants doivent être consentis par le curateur et être signés conjointement (ex : la souscription d'un emprunt, la vente d'un immeuble).
- **La curatelle renforcée** : outre les dispositions prévues dans la curatelle simple, le curateur perçoit seul les revenus de la personne protégée et assure lui-même le règlement de ses dépenses, sur un compte ouvert au nom de cette dernière.
- **La curatelle aménagée** : Le juge des tutelles restreint certaines des missions du curateur en les restituant au majeur protégé.

LA SAUVEGARDE DE JUSTICE

La sauvegarde de justice est le niveau de protection le plus rapide à mettre en place. Il s'agit d'apporter immédiatement un minimum de sécurité à la personne concernée, avec un régime de courte durée (1 an renouvelable une fois).

Cette mesure peut éviter de prononcer une tutelle ou une curatelle, plus contraignante. Le majeur conserve l'exercice de ses droits, sauf exception. Il existe 2 types de mesures de sauvegarde de justice, judiciaire ou médicale.

LE MANDAT AD HOC

Le mandat ad hoc est celui par lequel le juge confie à un tiers une mission particulière, pour un acte bien déterminé. Cette mesure se justifie par l'existence d'un conflit d'intérêt entre la personne visée par l'acte et son représentant légal.

LA MESURE D'ACCOMPAGNEMENT JUDICIAIRE (MAJ)

C'est une mesure d'accompagnement pour répondre à certaines situations de précarité et d'exclusion. La MAJ ne peut être ordonnée qu'après l'échec de la Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP). L'Udaf gère pour le compte de la personne les prestations sociales. Elle mènera une action éducative auprès du bénéficiaire afin de rétablir les conditions d'une bonne gestion des ressources.

MANDAT DE PROTECTION FUTURE

Ce dispositif vise à répondre à la situation des parents d'enfants qui présentent des handicaps graves pour leur permettre d'organiser à l'avance la protection de leur enfant majeur en choisissant la personne qui le représentera.



ACTIVITÉ 2024

Les mesures de protection sont des mesures juridiques et donc encadrées par la loi. L'exercice de ces mesures est confié par un juge des tutelles, celui-ci désignant le service mandataire tel que l'Udaf qui sera en charge de la mesure de protection.

Au 31 décembre 2024, le service MJPM de l'Udaf enregistrait **1 080 mesures** (contre 1 093 en 2023).

Nous avons une baisse de l'activité par rapport à 2023 (13 mesures en moins). La file active est gérée par **18,8 délégués mandataires** répartis sur les 3 antennes (Annonay, Aubenas et Privas). Cette activité est complétée par le suivi de :

- 21 mesures ad hoc majeur
- 105 mesures ad hoc mineur : ce type de mesure ne cesse d'augmenter et son financement n'est pas assuré.

Nous avons noté le flux des mesures suivant :

- 116 nouvelles mesures ordonnées par un juge
- 127 fin de mesures
- 39 transformations de mesures



NOUVELLES MESURES

- 32 tutelles
- 56 curatelles renforcées
- 3 curatelles simples
- 3 mesures d'accompagnement judiciaire (MAJ)
- 2 tutelles aux biens ou à la personne
- 3 curatelles aux biens ou à la personne
- 17 sauvegardes de justice
- 0 Subrogés tuteur ou curateur



FIN DE MESURES

- 81 décès
- 33 changements de tuteurs (nouveau département, famille)
- 10 retours à l'autonomie
- 3 mesures caduques
- 0 Autres motifs

ANALYSE COMPARATIVE ENTRE LE PRÉVISIONNEL ET LE RÉALISÉ

Depuis l'arrêté préfectoral n° 07-2016-08-17-001 du 17 Août 2016, nous sommes autorisés à gérer 1 120 mesures.

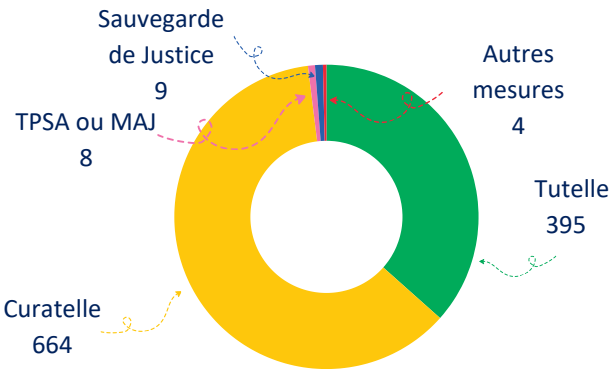
	Nombre de mesures en 2024		
	Prévisionnel	Flux net	Réalisé
MAJ	6	+2	8
Curatelles	675	-11	664
Tutelles	423	-28	395
Subrogé tuteur	6	-2	4
Mandats spéciaux Sauvegarde de justice	10	-1	9
TOTAL	1 120	-40	1 080

En 2024, le prévisionnel à atteindre était de 1 120 mesures alors que le réalisé est de 1 080 mesures.
Le service baisse de 40 mesures.

LA RÉPARTITION DU NOMBRE DE MESURES DE PROTECTION

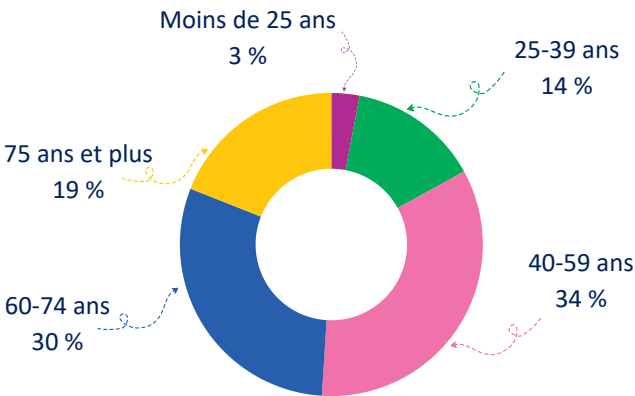
Les niveaux de protection juridique sont gradués. La tutelle impacte une grande partie de l'exercice des droits sauf les droits dits personnels.

La curatelle permet à la personne d'exercer ses droits avec le concours du curateur.



L'ÂGE MOYEN DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES PAR L'UDAF

Au sein de l'Udaf, le service de Protection Juridique des Majeurs exerce ces mesures de protection judiciaire auprès de personnes touchées par une incapacité médicalement constatée.
Une majorité des personnes accompagnées est âgée entre **40 et 59 ans**.



L'ÂGE, LE TYPE DE MESURE ET LE SEXE

Pour chaque mesure, le délégué mandataire formalise un accompagnement individualisé, construit chaque fois que possible avec le majeur protégé.

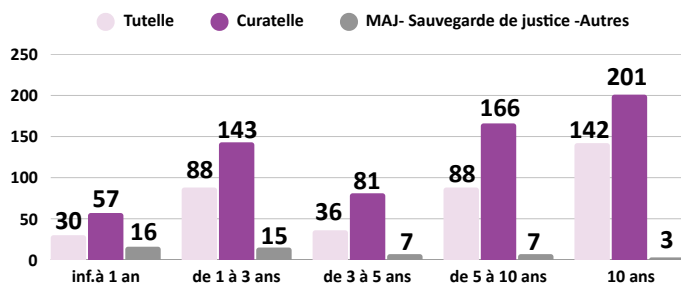
Type de mesure	Sexe	Moins de 25 ans	De 25 à 39 ans	De 40 à 59 ans	De 60 à 74 ans	75 ans et plus
Tutelle	  	10	20	54	77	43
	  	5	16	38	42	79
Curatelle	  	12	63	162	91	34
	  	8	46	94	102	36
MAJ	  	1	0	2	1	0
	  	0	1	3	0	0
Sauvegarde de Justice et autres	  	1	2	5	7	2
	  	1	3	4	3	12

Nous pouvons constater que la mesure de protection de tutelle concerne un plus grand nombre de femmes âgées de **75 ans et plus** tandis que la curatelle davantage les hommes âgés de **40 à 59 ans**.

LA DURÉE DE VIE D'UNE MESURE

Une mesure de protection juridique de type tutelle ou curatelle est prononcée pour un temps déterminé par le juge. La mesure prend fin selon certains événements : durée du mandat arrivant à son terme, main levée ou décès.

À la fin de la mesure le délégué mandataire accomplit des actions permettant de fermer la mesure.



À la fin d'une mesure, le délégué mandataire remet au majeur protégé l'ensemble des pièces composant son dossier administratif.

Il y aura un temps d'échange avec la personne pour la transmission de son dossier.

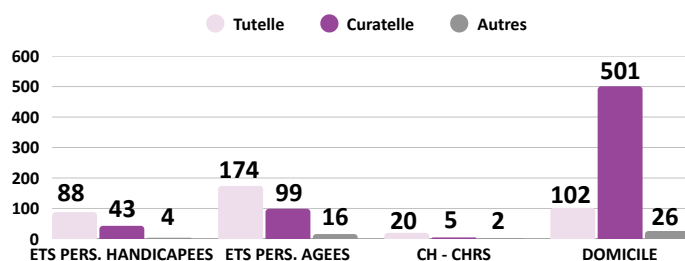
La même procédure est effectuée en cas de main levée de la mesure ou de son transfert de la mesure vers un autre organisme tutélaire ou tuteur indépendant.

En cas de décès, le délégué mandataire devra remettre aux héritiers les comptes rendus de gestion des cinq dernières années.

LES LIEUX DE VIE DES MAJEURS

Le Majeur Protégé choisit son lieu de vie. Le type de logement des personnes protégées sera adapté en fonction de leur autonomie et de leur budget.

En 2024, nous notons que 58% des majeurs protégés vivent à domicile et 42% sont hébergés dans des établissements spécialisés.



Les dépenses liées au logement (loyer, frais d'hébergement en établissement, dépenses d'énergie, assurances, aide à domicile) représentent le poste le plus important des dépenses globales annuelles dans le budget des majeurs protégés.

Les ressources des majeurs protégés sont constituées principalement de prestations sociales et de retraites.



TÉMOIGNAGE

« Mandataire judiciaire depuis 2023, j'ai rejoint l'Udaf en juillet 2024 au sein de l'antenne de Privas. Dès le début, j'ai rencontré quelques difficultés liées à la formation et à la mise en place des processus internes. Cependant, l'équipe a su être présente pour m'aider, m'aiguiller et me soutenir dans cette phase d'adaptation. L'équipe a su m'apporter l'aide dont j'avais besoin, ce qui m'a permis de surmonter rapidement les obstacles rencontrés.

Aujourd'hui, je me sens progressivement intégrée à l'équipe et je suis reconnaissante de pouvoir apporter ma contribution. Je reste motivée à participer modestement à l'évolution de l'Udaf et à aider, dans la mesure de mes capacités, à son amélioration continue. »

Camille HAGA - Déléguée Mandataire MJPM

SERVICE DÉLÉGUÉ AUX PRESTATIONS FAMILIALES (DPF)



La Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial (MJAGBF) s'inscrit dans le champ de la protection de l'enfance à l'article 375-9-1 du Code Civil au titre de l'assistance éducative.

Lorsque le Revenu de Solidarité Active (RSA) servi aux personnes isolées ou les prestations familiales ne sont pas employées pour les besoins liés au logement, à l'entretien, à la santé et à l'éducation des enfants et que la Mesure d'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale (MAESF) n'apparaît pas suffisante, le juge des enfants peut ordonner qu'ils soient en tout ou partie versés à une personne physique ou morale qualifiée dite « le Délégué aux Prestations Familiales ».

Le service apporte aide et conseil aux parents.

Il permet à ceux-ci de se réapproprier leurs fonctions parentales en tenant compte des besoins élémentaires de leurs enfants. Par cette intervention, il favorisera également la cohésion de la cellule familiale.

L'objectif est de parvenir à une gestion autonome des prestations en s'appuyant sur les capacités, les compétences des familles.

Activité 2024

Le service enregistre **41 mesures en 2024** (contre 37 en 2023 et 36 en 2022).



TÉMOIGNAGE

« J'ai découvert le service DPF en mai 2024, les modalités d'intervention d'un Délégué Aux Prestations Familiales m'étaient encore inconnues. Je savais par ailleurs que notre rôle était d'assurer la gestion, et l'accompagnement des prestations familiales destinées aux familles, tout en veillant à l'efficacité des dispositifs mis en place.

Ma prise de poste récente a fait émerger, clairement, les enjeux des missions du DPF. Outre la pratique de terrain, notre service DPF s'inscrit dans des objectifs d'amélioration continue du service aux familles, mais aussi de modernisation des procédures internes. Cet aspect-là répond vraiment au sentiment d'engagement, très important dans ma pratique et à notre priorité de répondre toujours au mieux aux besoins des Familles.

Ce qui a motivé cette prise de poste est que les missions du DPF s'inscrivent pleinement dans le cadre de la protection de l'enfance, alliant la gestion du budget familial dans l'intérêt supérieur de l'enfant et le soutien à la parentalité. La pratique du DPF est riche et complexe, chaque situation familiale est singulière.

Le poste de DPF fait écho à la fois à ma pratique MJPM avec la gestion du budget et à la fois à ma pratique d'éducatrice spécialisée en protection de l'enfance, exercée auparavant pendant près de 10 ans. »

Emma CAPPELLAZZO - Déléguée MJPM - DPF

INFORMATION SOUTIEN AUX TUTEURS FAMILIAUX (ISTF)

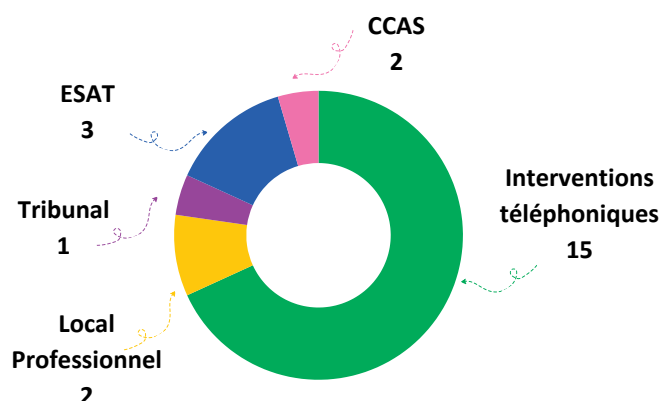


L'Udaf dispose d'une équipe de professionnelle pour renseigner les tuteurs familiaux durant l'exercice de la mesure de protection juridique (tutelle, curatelle, sauvegarde de justice, habilitation familiale, mandat de protection future). Ce service est ouvert à tous et gratuit.

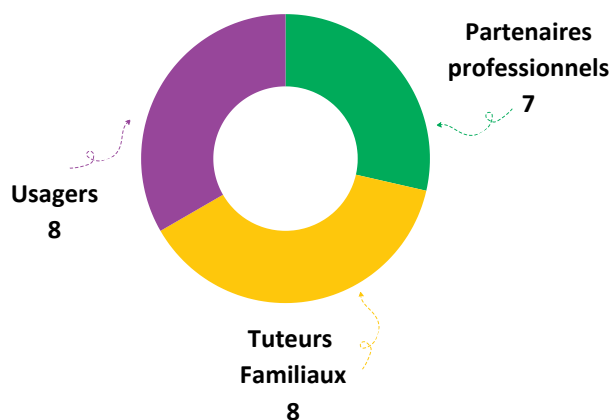


Sur les 3 sites (Privas + Annonay + Aubenas), il a été enregistré **23 interventions ISTF** réparties de la façon suivante :

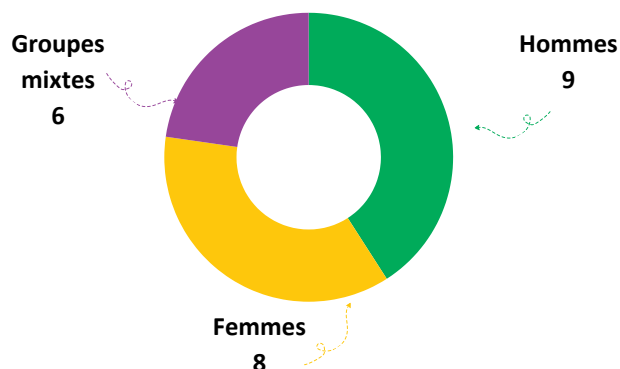
Lieux d'interventions



Origines des demandes



Proportions Femmes / Hommes



SERVICE MESURE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL PERSONNALISÉ ET MESURE D'ACCOMPAGNEMENT EN ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE (MASP ET MAESF)



La loi du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs a confié aux Départements la mise en œuvre et le financement des Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) ainsi que des Mesures d'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale (MAESF), instituant une nouvelle mesure de protection administrative de l'enfant.

LES ORIENTATIONS DU SERVICE

Le Département de l'Ardèche, s'appuyant sur les dispositions législatives et réglementaires, a souhaité confier la gestion de ces mesures administratives à l'Udaf de l'Ardèche.

Dans le cadre de ce dispositif, il s'agit de mettre en œuvre :

Les Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) destinées à aider toute personne majeure qui perçoit des prestations sociales et dont la santé ou la sécurité est menacée par les difficultés qu'elle éprouve à gérer ses ressources.

Les Mesures d'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale (MAESF) ont pour objectif d'apporter une aide aux personnes, ayant à leur charge un ou plusieurs enfants et confrontées à des difficultés de gestion du budget familial.

Elles permettent de donner des informations, des conseils pratiques et un appui dans la gestion du budget au quotidien. Il est ainsi défini les priorités budgétaires dans l'intérêt du ou des enfants du foyer.

Ces mesures sont initiées par les services du Département et prennent individuellement la forme d'un contrat d'accompagnement social personnalisé susceptible d'être modifié.

Les modalités comprennent des engagements réciproques entre le département (prescripteur de la mesure) et la personne concernée (bénéficiaire de la mesure).

ACTIVITÉ 2024

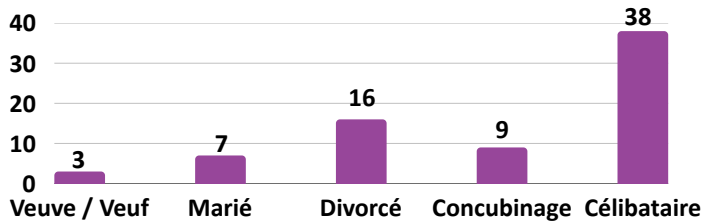
Pour cette année, la file active annuelle est de 1 377 mesures.

On note une augmentation des nouvelles mesures. En effet, **79 nouvelles mesures** (contre 69 mesures en 2023) ont été validées et mise en œuvre par le Comité du Logement et de l'Accompagnement Social Territorial (CLAST).



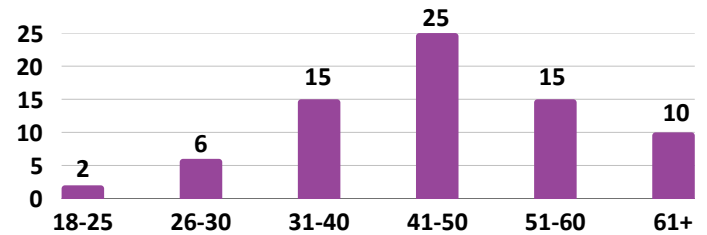
PROFIL DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES EN 2024

Situations familiales



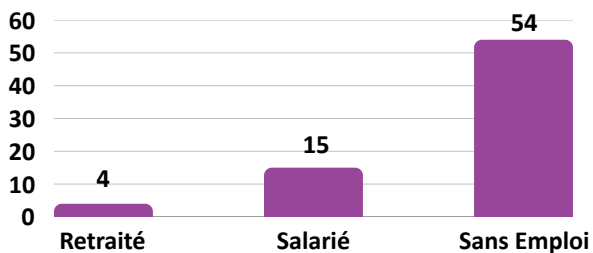
52 % des bénéficiaires
sont célibataires.

Tranches d'âge



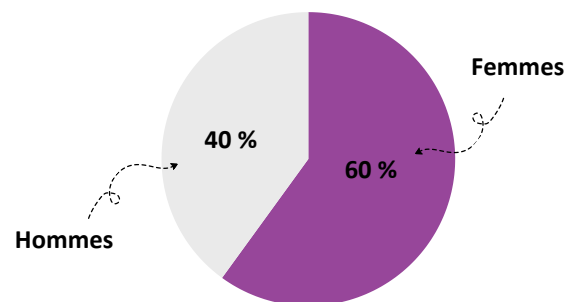
34 % des bénéficiaires ont entre 41 et 50 ans
et 14 % des bénéficiaires ont 61+.

Situations socio-professionnelles



74 % des personnes orientées
sont sans emploi.

Proportions Femmes / Hommes



60 % sont des femmes et 40 %
sont des hommes.

SERVICE POINT CONSEIL BUDGET (PCB)



HISTORIQUE

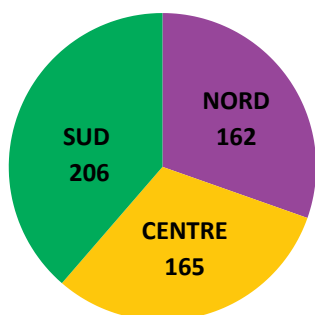
Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et en lien avec les objectifs de la stratégie nationale d'éducation financière, le gouvernement a décidé de poursuivre la généralisation des Point Conseil Budget (PCB).

RÉALISATION 2024

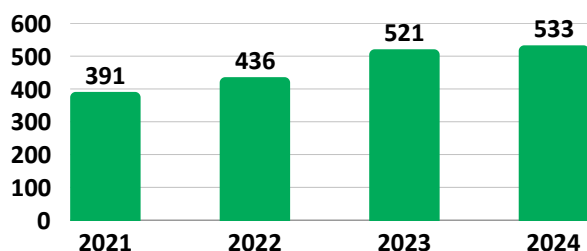
Sur l'année 2024, le dispositif PCB enregistre **533 dossiers** (nombre de personnes suivies individuellement par an - au moins un rendez-vous et/ou un suivi) contre 521 dossiers en 2023 et 436 dossiers en 2022.

Ils se répartissent comme suit :

Répartition du nombre de dossiers



Évolution du nombre de dossiers



Le nombre de dossiers du Point Conseil Budget continue d'augmenter.

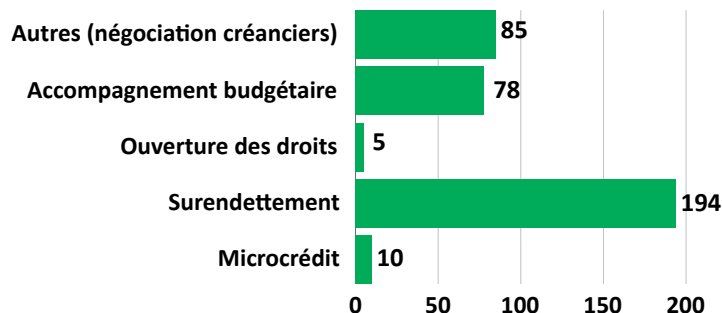


QUELQUES CHIFFRES SIGNIFICATIFS

- 10 Microcrédit
- 44 Visites à domicile réalisées
- 196 Conseil et montage d'un dossier de surendettement
- 527 Nouveaux contacts
- 533 Ménages accompagnés (au moins un entretien au cours de l'année)
- 887 Ménages suivis (dossier actif au cours de l'année même si terminé dans l'année)
- 925 Entretiens réalisés
- 7 639 personnes concernées par les accompagnements

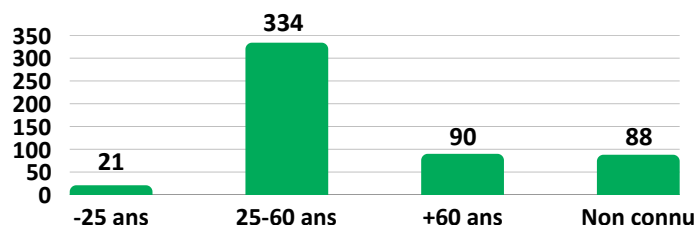
LES ACTIONS CONDUITES AUPRÈS DES MÉNAGES

Répartition des actions sur l'ensemble du territoire



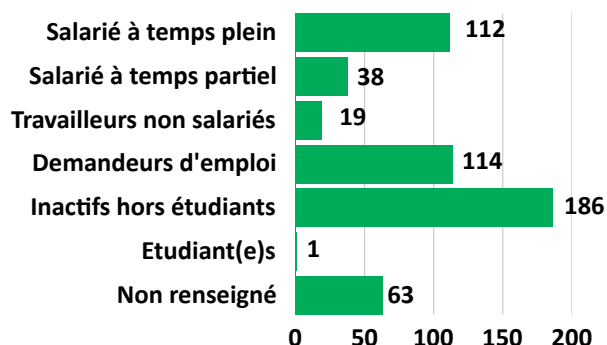
PROFIL DES PERSONNES NOUVELLEMENT ACCOMPAGNÉES EN 2024

Tranches d'âge



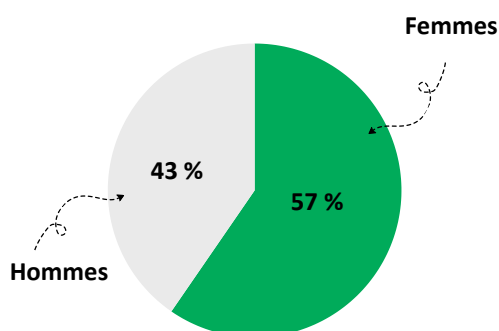
63 % des personnes accompagnées au cours de l'année ont entre 25 et 60 ans.

Situations socio-professionnelles



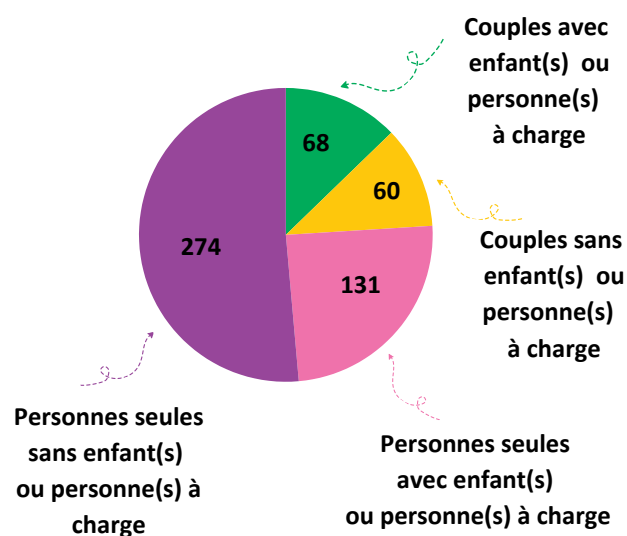
35 % des personnes nouvellement suivies au cours de l'année sont inactifs.

Proportions Femmes / Hommes



57 % des personnes aidées sont des femmes et 43 % sont des hommes.

Situations familiales



51 % des personnes accompagnées au cours de l'année sont seules sans enfant ou personne à charge.

CONCLUSION

Les constats dominants enregistrés font état encore et toujours d'une progression importante des accompagnements des personnes et des familles ardéchoises par les conseillères des Points Conseil Budget de l'Udaf de l'Ardèche.

ACCOMPAGNEMENT DES SALARIÉS EN LIEN AVEC LE LOGEMENT



Les missions sont confiées par Action Logement Services (ALS). Il s'agit d'une prise en charge globale des problématiques ayant une incidence sur le logement (accès ou maintien).

Les missions d'accompagnement social ont pour objectifs de :

- Lever les freins à l'accès au logement : faciliter l'accès au logement,
- Faciliter et sécuriser l'installation dans un nouveau ou premier logement : s'installer dans son logement,
- Prévenir les impayés de charges liées au logement ou la perte de logement : se maintenir dans son logement.

Le contrat social peut porter sur :

- l'accompagnement à la gestion du budget ou dans les démarches administratives
- la constitution, dépôt et suivi d'une déclaration de surendettement puis du plan de surendettement ou d'une demande de logement social
- la mobilisation d'aides financières,
- la prévention des expulsions, médiation avec le bailleur en cas de dette locative,
- la médiation en cas de troubles d'occupation,
- la recherche de solution d'hébergement,
- la mise à l'abri de personnes victimes de violences intra-familiales,
- l'entretien et l'appropriation du logement.

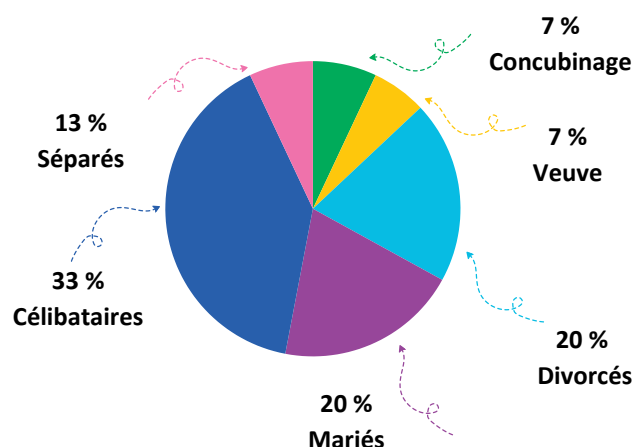


RÉALISATION 2024

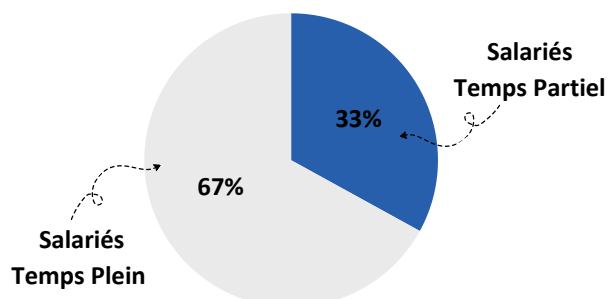
Pour cette année 2024, nous avons accompagné 15 personnes dont 10 nouvelles mesures.

PROFIL DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES EN 2024

Situations familiales



Situations socio-professionnelles



SERVICE FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ)



OBJECTIFS

Créés en 1989, généralisés en 1992, les fonds d'aide aux jeunes (FAJ) permettent l'octroi d'aides financières ponctuelles et subsidiaires aux jeunes de 16 à 25 ans pour favoriser leur insertion sociale et professionnelle.

Les fonds d'aide aux jeunes sont placés sous la responsabilité des conseils départementaux.

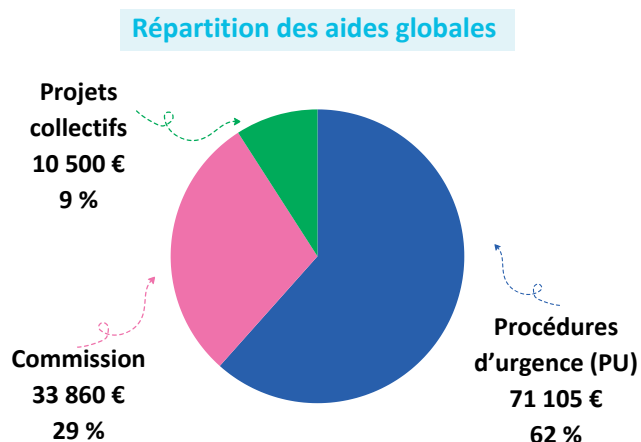
Ce fonds s'inscrit en complémentarité de l'action du réseau des missions locales d'insertion dans la lutte contre l'exclusion des jeunes.

AIDES COLLECTIVES

Le dispositif a été mobilisé par les 3 missions locales (Nord, Centre et Sud) pour des projets collectifs pour un montant de 3 500 € chacune.

ACTIVITÉ 2024

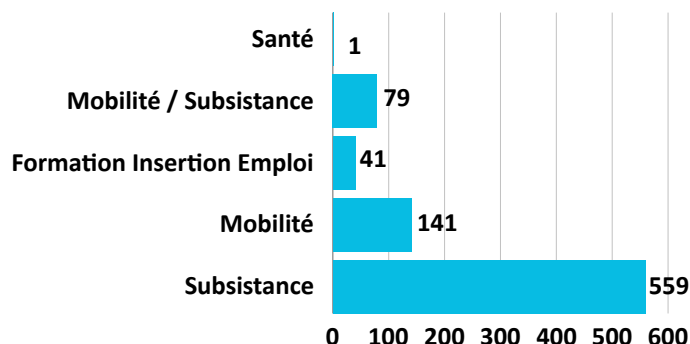
Le dispositif a traité **833 dossiers** : 106 dossiers « Commission » (dont 4 rejets) et 727 procédures d'urgence (dont 8 rejets).



TYPOLOGIE DES AIDES ATTRIBUÉES

Le fonds d'aide aux jeunes peut intervenir dans plusieurs domaines qui se répartissent de la manière suivante

Répartition par type d'aides

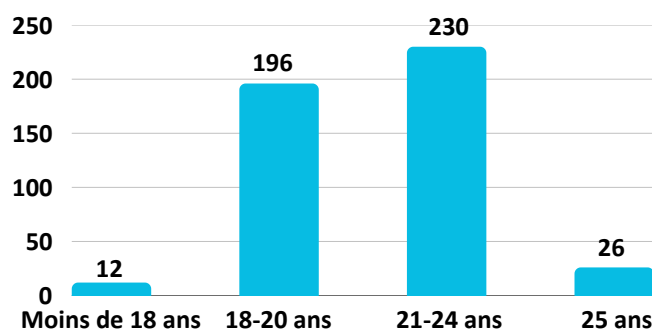


68% des aides demandées concernent la subsistance.

PROFIL DES JEUNES

Les jeunes aidés sont âgés de 18 à 24 ans principalement. On constate que les moins de 18 ans sont très peu nombreux (12 jeunes seulement).

Répartition par tranches d'âge



Sur les 833 dossiers déposés (commissions et procédures d'urgence) 464 jeunes ont été aidés par le FAJ.

SERVICE FONDS UNIQUE LOGEMENT (FUL)



LES BASES LÉGALES

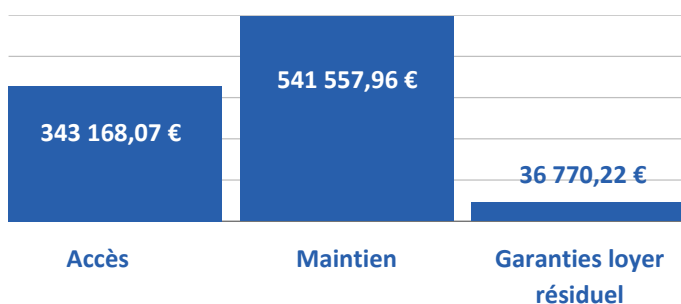
Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) a été créé par les pouvoirs publics via la loi BESSON du 31/05/1990. La finalité est d'aider directement les ménages en difficulté et de soutenir financièrement des actions qui contribuent à cet objectif par des aides spécifiques de prévention.

ACTIVITÉ DU FUL EN 2024

Le Département de l'Ardèche a confié sa gestion financière et administrative à l'Udaf sous la forme d'un marché public triennal.

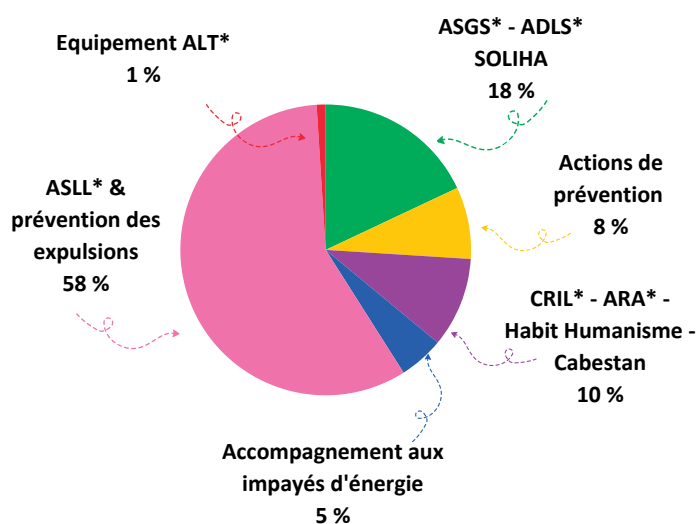
En 2024, le dispositif FUL a accordé **3 160 aides** pour **2 320 dossiers** (2 141 dossiers par en 2023). Les sommes engagées s'élève 921 496,25 €.

Répartition des aides directes



Le poste de dépenses le plus important des aides directes est celui des aides pour le maintien dans le logement (59%). Les garanties de loyer résiduel ne représentent que 4 % des dépenses.

Répartition des aides aux Associations



* ASLL : Accompagnement Social Lié au Logement

* ALT : Allocation Logement Temporaire

* ASGS : Aide au Surcoût de Gestion Sociale

* ADLS : Ardèche Drôme Location Sociale

* CRIL : Centre de ressources itinérant autour du logement

* ARA : Auto-Réhabilitation Accompagnée



CONSEILLER NUMÉRIQUE



HISTORIQUE

Le Conseiller Numérique (CN) a pour objectif de rapprocher le numérique du quotidien de tous les citoyens, de les accompagner en cohérence avec leurs besoins et en proximité de leur domicile.

OBJECTIFS, ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

L'action se déroule autour de trois thématiques considérées comme prioritaires :

- soutenir les personnes accompagnées dans leurs usages quotidiens du numérique : accès aux droits, travailler à distance, consulter un médecin, vendre un objet, acheter en ligne, réseaux sociaux.
- sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usagers citoyens et critiques : s'informer et apprendre à vérifier les sources, protéger ses données personnelles, suivre la scolarité des enfants.
- rendre autonome pour réaliser des démarches administratives en ligne seul.

Le conseiller numérique intervient sur tout le département, à titre individuel ou collectif. Il s'inscrit dans la démarche « d'aller vers ».



RÉALISATION 2024

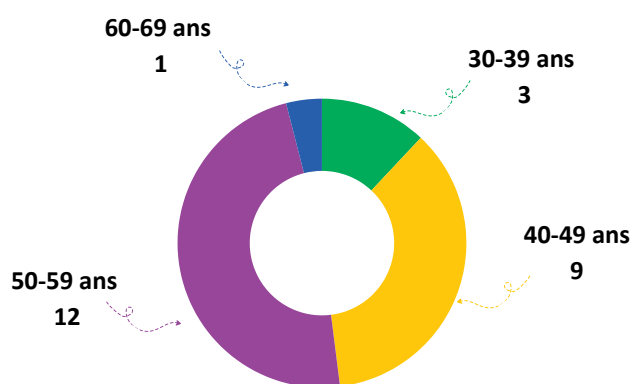
Sur cette année 2024, le dispositif conseiller numérique enregistre 153 personnes accompagnées dont 117 nouveaux usagers (nombre de personnes suivies individuellement par an - au moins un rendez-vous et/ou un suivi).

On comptabilise 563 rendez-vous.

Cet accompagnement, associé à nos autres services, permet de limiter une « rupture numérique », souvent synonyme de « rupture de droit ».

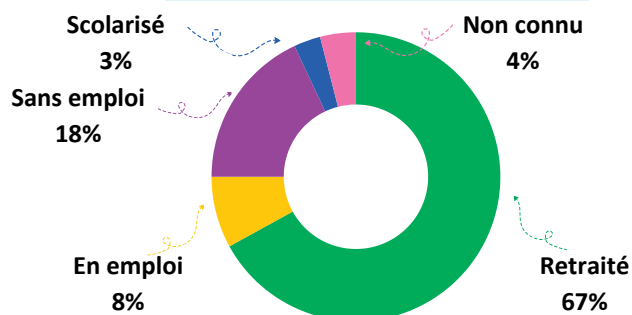
Le Conseiller Numérique intervient également dans le champ de la parentalité numérique.

Tranches d'âge



48% des usagers ont entre 50 et 59 ans

Situations socio-professionnelles



67% sont retraités

MAISON DES FAMILLES (MDF)



Depuis le mois de juillet 2024, l'Udaf de l'Ardèche dispose d'un lieu ressource parentalité, la Maison Des Familles.

La Maison Des Familles est un lieu spécifique identifié et animé par une intervenante avec des savoirs être et savoirs faire tels que la confidentialité, le respect, l'écoute active, la disponibilité et l'adaptabilité.

La Maison Des Familles est ouverte tous les lundis, les jeudis et un mercredi sur deux sur un lieu fixe à Privas. Sur les 5 autres demi-journées, prennent places les permanences en itinérance, en fonction des demandes des familles, des besoins et des partenaires.

RÉALISATION 2024

47 familles ont été accompagnées (pour ce démarrage d'activité), sur ce deuxième semestre 2024 dont :

- 15 familles en itinérance,
- 25 dans le cadre de la parentalité numérique,
- Et 7 familles sur le lieu fixe Privas.



Des ateliers collectifs autour du budget et autour de la parentalité numérique menés au sein de la Maison des Familles et auprès des partenaires ont été appréciés par les familles et les partenaires présents.

Pour les ateliers parentalité numérique, les parents sont demandeurs et démunis face à l'impact du numérique et des écrans au sein de leur foyer, ils ont pu trouver lors de ces échanges des outils, des astuces, des conseils et des solutions à leurs problématiques à la maison.



TÉMOIGNAGE

« Beau challenge de construire et d'animer un lieu innovant et émergent sur le territoire !!!

Après des semaines de rencontres partenariales, de maillage des acteurs, de diagnostic territorial et de liens avec les usagers du département, c'est le temps de l'accueil et de la mise en place d'ateliers.

Nous avons hâte que nos projets 2025 qui sont aussi les vôtres viennent davantage agrémenter ce lieu afin d'accueillir de plus en plus d'usagers au sein de la Maison Des Familles ! »

Laetitia DUMEZ- Animatrice de la Maison Des Familles



TÉMOIGNAGE FÊTE DE LA FAMILLE

« Le Samedi 29 Juin 2024, l'Udaf de l'Ardèche a organisé sa première Fête de la Famille.

Etaient conviés à cet événement l'ensemble des familles ardéchoises, les partenaires, les salariés, les associations adhérentes ainsi que leurs adhérents.

Lors de cette journée, plusieurs associations ont présenté leurs activités.

Des animations gratuites étaient prévues tout au long de cette journée :

- Un jeu de piste ludique à la découverte des services de l'Udaf
- Un concert joyeux et festif en plein air le temps du midi
- Une avalanche de ballons colorés toute l'après-midi
- Des jeux en bois et de société à disposition

L'Udaf de l'Ardèche a également tout prévu pour se restaurer, une paëlla géante et un barnum avec des boissons rafraîchissantes et des glaces étaient à disposition.

Chaque famille est repartie avec son écocup aux couleurs de l'Udaf à la main.

Cet événement a connu un réel succès et a réuni de nombreuses familles et des enfants de tout âge.

Nous profitons de ce témoignage pour remercier l'ensemble de nos partenaires, les associations, les collaborateurs et les intervenants qui nous ont aidé à faire de cette journée un réel succès.

Le film de cette journée est disponible sur notre site internet www.udaf07.fr »

Emilie DECLERCK - Assistante de la Gouvernance



LE PÔLE RESSOURCES HUMAINES DE L'INSTITUTION



TÉMOIGNAGE JOURNÉE DES COLLABORATEURS

« La journée des collaborateurs a eu lieu le mardi 11 octobre 2024.

La matinée était organisée sous forme des tables rondes, chaque groupe de 8/9 salarié(e)s a pu donner ses idées sur les différents thèmes : Accord local, communication interne, action sociale et familiale, plan stratégique , service MJPM et journée des collaborateurs.

La pause déjeuner a connu un véritable succès avec Mama Ricotta qui a installé son food truck sur le parking avec ses spécialités italiennes !

L'après midi, les salarié(e)s ont pu profiter d'un moment convivial, en participant tous ensemble par petit groupe à un « Coco Lanta » organisé par Ardèche Game !

Cette journée sous le signe de la convivialité et de la cohésion fut appréciée de tous. »

Karine NIER - Assistante des Ressources Humaines



TÉMOIGNAGE FORMATION

« Dans le cadre de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC), nous avons été amenées à suivre une formation de 6 jours sur le Management.

Cette expérience a été extrêmement enrichissante et utile, notamment grâce à l'équilibre entre théorie et pratique. Les sessions comprenaient des mises en situation concrètes qui nous ont permis d'appliquer immédiatement les concepts abordés, tout en approfondissant des aspects techniques et stratégiques du management. Cette formation nous a non seulement apporté de nouvelles compétences, mais elle nous a également permis d'échanger et de collaborer plus efficacement avec les collègues. Nous ressortons de cette formation avec des outils solides et directement applicables dans notre travail. »

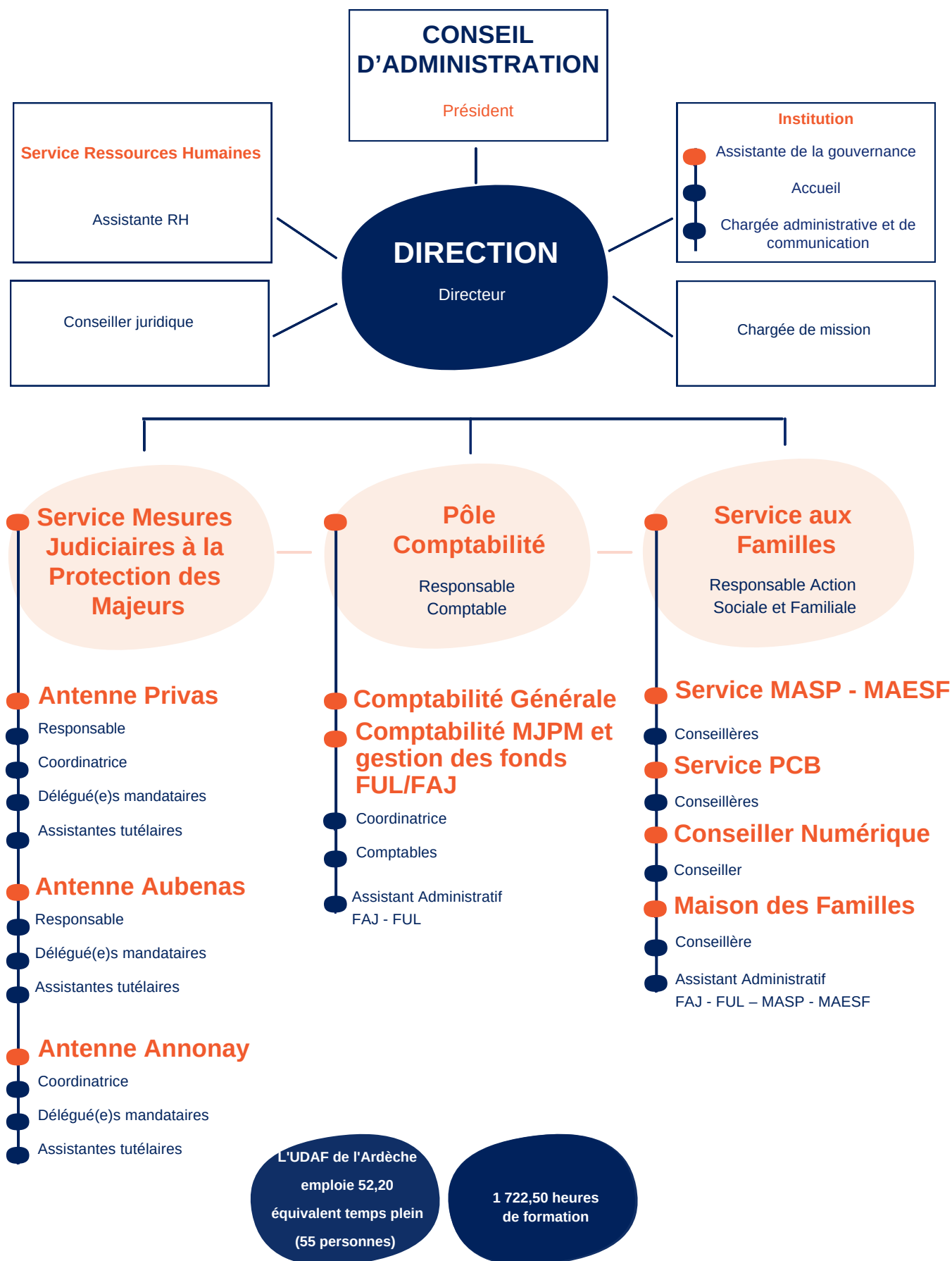
Clémence BRENIER - Coordinatrice antenne Annonay

Magali LAURENT Coordinatrice Comptabilité MJPM

Caroline BOURRY - Coordinatrice DPF - MJPM Privas

Emilie DECLERCK - Assistante de la Gouvernance

ORGANIGRAMME DES SERVICES



L'UDAF UNIS POUR LES FAMILLES

6 500

**PERSONNES
ACCOMPAGNÉES
EN 2024**

12

**SERVICES
DESTINÉS AUX
FAMILLES**

55

**COLLABORATEURS
ACTIFS ET
À L'ÉCOUTE**

CONCRÈTEMENT

Les missions de l'Udaf de l'Ardèche sont au cœur des problématiques et des réalités familiales afin de :

- Développer et Consolider le réseau d'associations familiales et sa dynamique
- Être présent et actif face aux enjeux de société en lien avec l'intérêt des familles et valoriser la représentation familiale
- Garantir la qualité des services rendus et les développer
- Être ressource sur les politiques spécifiques de l'éducation des enfants et du vieillissement
- Défendre les intérêts des familles ardéchoises.

En 2024, pour accompagner les familles sur tout le territoire de l'Ardèche, l'Udaf a proposé 12 services : PJM, DPF, ISTF, MASP, MAESF, PCB, Conseiller Numérique, Accompagnement des salariés en lien avec le logement, FUL, FAJ, Défense des consommateurs, Maison des Familles.



Antenne Annonay
Résidence Cordeliers 3 -
14 Avenue de l'Europe
07100 ANNONAY
04 75 67 56 23

Antenne d'Aubenas
2 Boulevard Pasteur
07200 AUBENAS
04 75 35 54 79

Siège social
370 Avenue Jacques Dupin
CS80438
07004 Privas Cedex
04 75 64 54 00

Antenne de Privas
370 Avenue Jacques Dupin
CS80438
07004 Privas Cedex
04 75 20 29 34

RETROUVEZ-NOUS SUR

www.udaf07.fr

